

La Nouvelle éco : à Châteauroux, la Cagnotte aide à créer son propre emploi

Jeudi 7 avril 2022

Par [Desloges Jean-Marc](#), [France Bleu Berry](#)

Depuis 1997, l'association la Cagnotte solidarité emploi accorde des prêts d'honneur qui permettent de démarrer une activité. Le nombre de bénéficiaires est en augmentation.



La Cagnotte Solidarité Emploi peut prêter jusqu'à 3 000 euros selon les besoins. © Radio France - Aurélie Lagain

Donner un coup de pouce **pour acheter du matériel afin de démarrer ou pour communiquer sur le lancement de son activité**, c'est le but de la Cagnotte solidarité emploi, une association créée en 1997 et qui tient son assemblée générale ce jeudi 7 avril. Elle accorde des prêts d'honneur et sans intérêts remboursables en deux ans d'un montant maximum de 3000 euros. **Les fonds de la Cagnotte proviennent du remboursement des précédents prêts et de dons.**

Un engagement citoyen

Ils sont actuellement **une quinzaine de donateurs**. Leur contribution est à partir de 10 euros par mois. Par ce geste, ils participent à la création d'emplois non délocalisables. **Les prêts profitent à des personnes souvent en situation précaire** (chômage ou RSA) qui, en créant leur activité, surtout dans le secteur des services à la personne, retrouvent une place dans le tissu économique.

L'association comptait il y a quelques années encore une quarantaine de donateurs. Jusqu'en 2017, ils pouvaient bénéficier d'une déduction d'impôt à hauteur de 60 % de leur don, ce que les services fiscaux ont alors refusé, ce qui a eu un effet dissuasif. **Suite à une intervention auprès du ministère des comptes publics, l'association pourra à nouveau délivrer des attestations fiscales à compter de cette année.**

Plus de prêts en 2021

En 2021, 21 personnes ont bénéficié d'un prêt d'honneur contre 14 en 2020 pour un montant global de 37 500 euros et une moyenne de 1 800 euros. **Des petites sommes mais que les banques refusent la plupart du temps de leur prêter.** Ces prêts sont accordés après étude du dossier. L'association tient compte de la capacité du demandeur à rembourser son prêt. *“Notre but n'est absolument pas de le mettre en difficulté”*, souligne son président, Alain Dubost. **Les remboursements se font globalement bien.**

Les projets soutenus l'an passé sont très divers : maraîchage, coiffure à domicile, secrétariat médical indépendante, couture, sous-traitance pour la pose de fibre optique... **Un suivi est assuré par un bénévole au cours des deux années.** La Cagnotte est un des outils du Pôle local d'économie solidaire (PLES) de Châteauroux mais tout porteur de projet peut en bénéficier. Sur 21 prêts en 2021, seuls 6 sont en couveuse au PLES.